

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 mai 2016

Date de convocation : 02/05/2016

L'an deux mil seize, le neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Etaient présents : Mmes FOUCHER-MAUPETIT, BRILLARD, GROULT, LEGUET, GUITTON, Mrs LEPAGE, COLLONNIER, THEOPHILE, LIMOUZIN, BELLANGER, LETANG,

Etaient excusés : Mme TONDEREAU qui a donné pouvoir à Mr LEPAGE, Mme DEFAYOLLE qui a donné pouvoir à Mme FOUCHER-MAUPETIT, Mme BALAN qui a donné pouvoir à Mr BELLANGER, Mr DUCHATEAU

Secrétaire de séance : Mr BELLANGER

Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

**Avis sur le projet de périmètre du nouvel EPCI**

Mme le Maire rappelle que le Préfet de Loir et Cher a établi un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qu'il a soumis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable (délibération du 16 novembre 2015) à ce projet de schéma qui proposait une fusion des six communautés de communes composant l'arrondissement de VENDOME pour aboutir à une communauté d'agglomération de 105 communes (73 322 habitants).

Lors de sa séance du 24 février 2016 la commission départementale de coopération intercommunale a adopté un amendement au projet de schéma proposant ainsi la fusion de quatre communautés seulement (Beauce et Gâtine, Pays de Vendôme, Vallées Loir et Braye et Vendômois rural) et la transformation en communauté d'agglomération.

Afin de mettre en œuvre ce schéma, le préfet définit la fusion des EPCI et notifie aux maires des communes incluses dans le projet de fusion un arrêté portant projet de périmètre. Le projet de périmètre comprend donc les quatre communautés soit 66 communes (57 356 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 abstention, émet un avis favorable sur le projet de périmètre présenté et exprime sa volonté que ce nouvel EPCI se fasse sous la forme d'une communauté d'agglomération.

**Avis sur le projet de dissolution du SIVOS La Chauvinière**

Dans la prolongation de ce qui vient d'être précisé, le Préfet propose également la suppression du SIVOS LA Chauvinière. Ce syndicat regroupe les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Il a été créé par arrêté préfectoral en date du 7 juin 1988. L'objet de ce syndicat est :

- l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires-vestiaires-tribunes et de mettre cet équipement à la portée des petites communes adhérentes. Sa durée était fixée à 20 ans. Il a été renouvelé pour une durée de 20 ans en 2010.

La dissolution est prononcée après accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des membres du syndicat, le préfet peut par décision motivée et après avis de CDCI prononcer la dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre la dissolution du SIVOS de La Chauvinière.

## **Personnel communal : approbation du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la mise en place d'un règlement intérieur destiné à définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles applicables à l'ensemble du personnel communal. Ce document a pour vocation d'être un outil de communication interne, facilitant l'intégration de nouveaux agents et favorisant le positionnement de chacun sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues et de l'employeur. Ce règlement s'appuie sur les dispositions réglementaires et le Comité Technique Paritaire obligatoirement consulté, a émis un avis favorable.

### **4) Tarifs 2016-2017 - Restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire**

#### Restauration scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 6 contre, décide d'augmenter de 2 % les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016/2017. Les tarifs sont donc les suivants :

Prix du repas : 3,38 €

Forfait annuel : 476 €, qui sera perçu en 10 parts égales de 47,60 €

Prix du repas occasionnel et repas des enseignants : 4,19 €

- décide de fixer le tarif de restauration pour les stagiaires comme suit :

➤ stage de moins de deux semaines .....gratuit

➤ stage de plus de deux semaines....3,38 €

#### Accueil périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire de 1 % et de maintenir ceux du centre de loisirs du mercredi applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2016, à savoir :

Fixation des quotients

Q 1	Quotient familial mensuel inférieur à :	899,99 €
Q2	Quotient familial mensuel compris entre :	900 € et 1 199,99 €
Q3	Quotient familial mensuel supérieur à :	1 200 €

Fixation des tarifs accueil matin et soir

<b>Enfants scolarisés à SELOMMES</b>			
Quotient	Q1	Q2	Q3
Tarif à l'heure	2,34 €	2,90 €	3,42 €
La participation de la CAF sera déduite aux familles			

Fixation des tarifs du mercredi

<b>Enfants scolarisés à SELOMMES</b>			
Quotient	Q1	Q2	Q3
Tarif à l'heure	2,20 €	2,75 €	3,28 €
<b>Tous les autres enfants non scolarisés à SELOMMES</b>			
Quotient	Q1	Q2	Q3
Tarif à l'heure	2,63 €	3,28 €	3,94 €
La participation de la CAF sera déduite aux familles			

**Repas du mercredi : 2,78 €**

## **Observations éventuelles sur le schéma de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (à la demande du SIDELC)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. L'objectif de la loi du 17 août 2015 est de déployer 7 millions de points de charge d'ici 2030. Le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable et semble être une alternative prometteuse au regard des véhicules classiquement utilisés.

Le SIDELC (syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher) a modifié ses statuts afin d'intégrer notamment une compétence optionnelle relative aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et a validé un schéma de déploiement d'un réseau de bornes de recharge. La commune de SELOMMES a été retenue pour recevoir une borne de charge.

Si la commune est intéressée, il convient de prendre une délibération portant sur le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE et de signer une convention avec le SIDELC.

Ce transfert aura des conséquences budgétaires puisqu'une participation aux frais de fonctionnement sera demandée à la commune (soit 640 € par an de 2016 à 2020). Ce qui représente 40 % des frais totaux d'exploitation. Il faudra également définir un endroit où installer cette IRVE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 contre, 1 abstention, est favorable à l'installation d'un IRVE et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

## **Décisions du Maire**

Il est donné connaissance des décisions prises par Madame le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal !

- 2016-02 : renonciation au droit de préemption urbain (vente immeuble G 140)
- 2016-03 : attribution du marché à la Société COLAS CENTRE OUEST (travaux de voirie) pour un montant de 92 863 € HT soit 111 435,60 € TTC
- 2016-04 : renonciation au droit de préemption urbain (vente immeuble H 266 et 268)

## **Informations sur le suivi des dossiers en cours**

### ◆ SNCF

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2016 en présence de Mr FELDNER et Mme BARGE, du service des grands travaux routiers du Conseil Départemental. Suite à cette réunion, il a été décidé que les services départementaux vont faire une étude de faisabilité en tenant compte de tous les éléments qui leur ont été communiqués. En principe cette étude nous sera présentée en juin.

### ◆ SATEMA

Compte rendu de la réunion du 27 avril 2016 en présence de Mr LEPAGE, Président de la CCBG et de Mme DUBREUIL. Il est rappelé que Mr DUBREUIL souhaiterait louer le bâtiment de la SATEMA mais que des travaux sont nécessaires. Plusieurs idées avaient été avancées mais après consultation des services de la Préfecture, la compétence « économique » étant transférée à la CCBG, il faudrait vendre le bâtiment à la CCBG. Cette dernière n'est pas contre, mais le loyer demandé dans ce cas à MR DUBREUIL serait trop élevé.

### ◆ Terrain multi sports

Informations sur l'avancée du dossier. Le projet est financé par la CCBG. Le coût des travaux pour les deux terrains (SELOMMES et PRAY) est de l'ordre de 90 000 €. Une consultation va être lancée. Le cahier des charges est en cours d'élaboration et les formalités de publicité vont bientôt être faites.

### ◆ vente de la Poste

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr DUCHATEAU portant sur son projet d'acquisition de la poste (au prix de 25 000 €) et de la maison jouxtant cette dernière pour y créer un café, tabac, restaurant... Chaque conseiller est invité à donner son avis sur la proposition faite. Il est décidé de « geler » la vente pour l'instant dans l'attente de la présentation d'un dossier plus avancé de la part de Mr DUCHATEAU

## **Compte rendu des commissions**

- Commission « environnement »

Information sur la nouvelle association « Equita des Prales » qui remplace l'association « Equita de Pointfonds ».

Réunion pour l'organisation des Journées du Patrimoine (thème retenu cette année porte sur la citoyenneté) le 12 mai à 19 h 30

- Commission « Vie scolaire »

Rappel du passage de l'Etoile Cyclo de MONTOIRE. Prévoir l'accueil

Information de l'octroi d'une subvention de la CAF pour l'acquisition de petit mobilier à la garderie

- Commission des « fêtes »

Réunion le 24 mai à 20 h (organisation de la fête de la musique, festivités du 14 juillet)

- Commission « Voirie et Bâtiments »

Dalle béton pour poser les bacs VAL DEM sera bientôt faite

## **Questions diverses**

- ✓ Abricotier dans le jardin de l'école gélé : à remplacer. Mr LEPAGE s'en charge
- ✓ Convention signée entre l'école et VAL DEM pour l'installation d'un composteur
- ✓ Point de regroupement VAL DEM au Bouchet : Problème du tri non effectué
- ✓ Prochaine réunion de Conseil Municipal le 27 juin

La séance est levée à 22 h 45

Vu par Nous, Maire de la Commune de SELOMMES pour être affichée le treize mai deux mil seize, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,

Claire FOUCHER-MAUPETIT